



La CES fait campagne pour que l'Union européenne adopte un cadre macro-économique plus équilibré qui **mette en avant les intérêts des personnes actives et des individus en général** – une UE avec une forte dimension sociale.

Cela signifie :

- Des emplois meilleurs et plus nombreux.
- Une protection sociale de haut niveau.
- L'égalité des chances pour tous, y compris les femmes, les personnes âgées et les minorités.
- La fin de l'exclusion sociale.
- Une position plus ferme des partenaires sociaux dans le processus décisionnel et le suivi des politiques économiques, sociales et de l'emploi.
- La promotion de l'eupéanisation des relations professionnelles et le développement de la capacité des syndicats à représenter les travailleurs aux niveaux européen et national.

La CES a été fondée en 1973 avec l'objectif spécifique de travailler au niveau transfrontalier avec les institutions européennes. En Europe, il n'est désormais plus possible pour les syndicats de représenter convenablement leurs membres dans un contexte purement national. L'intégration européenne, l'euro et l'influence grandissante de la législation de l'UE d'une part, et l'essor des sociétés multinationales d'autre part, font ensemble que **les syndicats doivent harmoniser les politiques et les activités dans toute l'Europe, afin de se prononcer d'une seule voix** et de coordonner des stratégies efficaces de négociations collectives, de manière à favoriser les droits des travailleurs et à endiguer le dumping salarial et social.



Le fonctionnement de la CES

La CES procède à son propre élargissement depuis plusieurs années. Elle a devancé l'Union européenne en encourageant l'intégration entre l'Est et l'Ouest, et elle a intéressé les organisations syndicales à la fois dans les nouveaux États-membres et en dehors de l'Europe. La CES compte parmi ses organisations affiliées 77 confédérations syndicales nationales dans 35 pays et 11 fédérations syndicales européennes. Elle représente 60 millions de travailleurs de par le continent.

La CES détermine son propre programme d'action au travers de ses structures décisionnelles démocratiques :

- Le **Congrès**, composé de délégués d'organisations affiliées, se réunit tous les quatre ans pour instaurer la politique générale.
- Le **Comité Exécutif** se réunit quatre fois par an et arrête les mandats pour les négociateurs européens.
- Le **Comité de Direction** donne suite aux décisions du Comité Exécutif.
- Le **Secrétariat**, qui opère depuis Bruxelles, administre les fonctions quotidiennes de la CES.
- Le **Secrétaire Général**, qui est actuellement John Monks, du Royaume Uni, est élu par le Congrès.

La CES :

Un mouvement syndical européen unifié
La voix de 60 millions de travailleurs

La Confédération Européenne des Syndicats (CES) et la construction de l'Europe sociale

Le fonctionnement de la CES

Un dialogue social européen fort

Des progrès considérables pour les droits des travailleurs

Le travail avec le Conseil et la Présidence de l'Union européenne: une contribution au plus haut niveau

Le travail avec la Commission européenne

Le travail avec le Parlement européen

Le travail au travers de la consultation

Contact ETUC

Address: European Trade Union Confederation
5, Boulevard Roi Albert II
B-1210 BRUSSELS
BELGIUM

Phone: +32-2-2240-411

Fax: +32-2-2240-454

+32-2-2240-455

E-mail: etuc@etuc.org

www.etuc.org





Un dialogue social européen fort

La CES a joué un rôle prépondérant en suscitant l'adoption d'une législation importante pour les travailleurs européens. Le traité établissant l'Union européenne donne aux partenaires sociaux le droit de formuler, au travers des accords intersectoriels, leurs propres propositions législatives concernant les principales mesures en matière de politique sociale. Sur le plan européen, les partenaires sociaux ont déjà négocié trois accords mis en œuvre par d'importantes directives européennes instaurant les droits fondamentaux des travailleurs :

- **Le congé parental (1996)**
- **Le travail à temps partiel (1997)**
- **Les contrats à durée déterminée (1999)**

Depuis 2002, la CES a consolidé son rôle dans les relations syndicales européennes en instituant le développement d'un dialogue social plus autonome entre les représentants des employeurs et des travailleurs.

- **L'accord-cadre sur le télétravail** signé en juillet 2002 fut le premier accord dans la procédure selon laquelle les syndicats et les employeurs sont eux-mêmes responsables de la mise en œuvre et du suivi.
- En mars 2002, les partenaires sociaux européens ont adopté un **Cadre d'action pour le développement des compétences et des qualifications tout au long de la vie**.
- Ensemble, les partenaires sociaux ont formulé leur propre agenda pour le dialogue, suivant un **programme de travail** de trois ans (2003-2005).

Le dialogue social européen existe en outre au niveau sectoriel. Jusqu'à présent, les partenaires sociaux ont constitué des comités dans 27 branches industrielles différentes. En 2003, ils avaient pris environ 230 engagements, dont des avis et des positions communes, des déclarations, des lignes directrices, des codes de conduite, des chartes et des accords.



Des progrès considérables pour les droits des travailleurs

L'objectif général de la CES est de promouvoir un modèle social européen qui œuvre pour le bien-être de tous ses citoyens. Elle a fait pression pour obtenir certains éléments indispensables du programme législatif européen, tels que :

- **la directive sur les Comités d'entreprise européens (CEE) (1994)** – qui a instauré des CEE au sein des entreprises multinationales. La CES fait pression pour que cette directive soit révisée et renforcée. Il existe à ce jour environ 670 CEE pour un total de plus de 1800 entreprises ou groupements d'intérêts.
- **la directive sur le statut de la Société européenne (S.E) (2001)** – les entreprises qui choisissent le statut de S.E, doivent reconnaître les structures de représentation des travailleurs pour l'exercice des droits d'information, de consultation et de participation.
- **la directive sur l'information et la consultation (2002)** – permet aux représentants des travailleurs d'exercer des droits d'information et de consultation à partir de plus de 50 salariés dans l'entreprise.

Elle a également influencé l'essence des déclarations fondamentales de l'Union européenne :

- **la Charte des droits fondamentaux de l'UE (2001)** – la CES a revendiqué le respect total des droits des travailleurs.
- **le Traité constitutionnel de l'UE** – la CES a toujours exigé une dimension sociale plus forte sur des questions telles que le plein emploi et la reconnaissance des syndicats au niveau européen.



Le travail avec le Conseil et la Présidence de l'Union européenne : une contribution au plus haut niveau

Depuis sa création, la CES a été impliquée au plus haut niveau décisionnel économique et social de l'Union européenne. Depuis 2001, la CES prend part au **Sommet social tripartite** pour la croissance et l'emploi qui a lieu chaque printemps afin d'évaluer les progrès de l'agenda de Lisbonne pour la croissance économique et la cohésion sociale. Le sommet rassemble les partenaires sociaux européens, les chefs de gouvernement de la Présidence en cours de l'UE ainsi que les deux Présidences ultérieures, et la direction de la Commission européenne.

Le Sommet social tripartite, qui a été institutionnalisé en 2003, reconnaît la contribution décisive des partenaires sociaux à la modernisation, à la croissance et à la gestion des changements sur tous les plans. Cela signifie qu'ils ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie de Lisbonne de l'Union européenne (pour la période 2000-2010).

Le dialogue macro-économique, établi en 1998, est un outil important pour présenter et aborder la position syndicale à l'égard des politiques européennes en matière d'économie et d'emploi. Les réunions d'ordre politique entre l'ECOFIN (le Conseil économique et financier de l'UE), la BCE (Banque centrale européenne), la Commission européenne et les partenaires sociaux ont lieu deux fois par an.



Le travail avec la Commission européenne

Selon le Traité de l'UE, le statut de la CES équivaut à celui de colégislateur au travers du dialogue social sur la politique sociale et de l'emploi dans l'UE. La Commission est tenue de consulter les partenaires sociaux européens pour toute proposition dans ces domaines.

La CES est l'unique partenaire social représentant les travailleurs et leurs organisations au niveau de l'UE.

Le travail avec le Parlement européen

La CES mène une campagne active auprès du Parlement européen et veille à rester très au courant des progrès des propositions en droit au travers des contacts avec l'Intergroupe syndical des Membres du Parlement européen (MPE) et en travaillant comme il convient avec des membres des principaux groupes politiques. Le Parlement a un pouvoir co-décisionnel sur le droit social, et la CES remplit donc une fonction essentielle de représentation des travailleurs en Europe. Elle fait en sorte que les parlementaires européens soient informés des perspectives syndicales, et leur fournit des informations qu'ils n'obtiendraient pas autrement.

Le travail au travers de la consultation

La CES gère les contributions syndicales au regard de divers organes consultatifs européens influents. Ceux-ci comprennent plusieurs organes consultatifs, ainsi que les Agences pour la formation professionnelle, les conditions de vie et de travail et l'hygiène et la sécurité.

